

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°09

CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX

Le 11 JUIN 2015

### Formation Professionnelle

## FO Valide l'accord!!!

Plusieurs réunions auront donc été nécessaires pour aboutir à un accord unanime validé par les cinq organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, CFTC et CFE-CGC).

- FO** D'emblée, notre organisation syndicale a planté le décor auprès de la Chambre Patronale afin que cette dernière évite soigneusement d'aborder le sujet de la «GPEC» (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), point bloquant pour notre fédération qui a toujours considéré que ce n'est pas du ressort d'une organisation syndicale de salariés de gérer les emplois. Force est de constater que nous avons été entendus sur ce sujet puisqu'il n'est fait nullement référence dans l'accord, à une quelconque gestion des emplois.
- FO** Second point, nous avons revendiqué que les «CQP» (Contrat de Qualification professionnel) et «CQPI» (Contrat de Qualification Professionnel Inter-branches) ne se substituent pas aux diplômes nationaux et soient reconnus dans les grilles de classifications de la convention collective des cuirs et peaux. Une nouvelle fois, la chambre patronale a accédé à notre requête.
- FO** Nous avons également obtenu dans cet accord, la reconnaissance des contrats de professionnalisation dans les classifications de la branche. De plus, et contrairement à d'autres branches professionnelles, aucune incitation n'est donnée aux entreprises d'abuser de ce dispositif adressé aux jeunes et aux demandeurs d'emploi afin de faciliter leur insertion.



- FO** Concernant le développement du tutorat au sein de la branche, nous avons revendiqué et...obtenu que, compte tenu des responsabilités particulières du tuteur, celui-ci dispose du temps nécessaire pour mener à bien sa mission.
  
- FO** De même, afin de favoriser l'exercice de cette fonction tutorial, une formation spécifique, si nécessaire, pourra lui être donnée. Il est également notifié que les nouvelles compétences acquises par le salarié dans le cadre de ce tutorat, seront prises en compte dans sa carrière professionnelle.
  
- FO** Bien entendu, nous n'allons pas aborder l'ensemble des points de cet accord « Form Pro » que vous retrouverez prochainement sur notre site internet, mais il est tout de même bon de signaler que si FO n'avait pas été moteur dans la revendication, ces avancées obtenues aux forceps n'auraient pas été prises en compte.

**Cet accord bien que n'étant pas parfait, améliore sensiblement la loi et permet de cadrer la formation professionnelle dans cette branche afin d'éviter toute dérive quant à son application dans les entreprises.**

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*